

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 18 mai 2017 à 20 heures

M le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjoints Julien SCHICKLIN, Sylvie GOEPFERT et Serge ESTERMANN.

MM Margone BIRSINGER, Serge GAISSER, Sophie GOEPFERT, Michel MEYER, Renée OTT et Nicolas RICHERDT.

Absents excusés : MM Véronique DE NEEF, Fabien ROSENBLATT, Marlyse SCHAEFER et Fabien WEIDER.

Absent non excusé : M Henri WENCK.

Procurations : M. ROSENBLATT à M. MATTES,

Mme SCHAEFER à Mme BIRSINGER,

M. WEIDER à M. ESTERMANN.

Ordre du jour :

1. Approbation des réunions de Conseil Municipal du 23 mars 2017, du 4 avril 2017 et du 2 mai 2017
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme
 - 3.1 Examen des dossiers déposés
 - 3.2 Délégation de la maîtrise d'ouvrage pour le bassin de rétention côté Ranspach-le-Bas au Conseil Général en ce qui concerne l'étude de sol (documents joints)
4. Affaires générales
 - 4.1 Demande de coupes pour le tournoi de basket
 - 4.2 Personnel communal
 - 4.3 Prix de l'eau : redevance d'assainissement
 - 4.4 Excursion des seniors
5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers.

Avant de débiter la séance, M le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Examen de la convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux d'orange : rue des Acacias

1. Approbation du compte rendu des séances du Conseil Municipal des 23 mars, 4 avril et 2 mai 2017 :

Ces comptes rendus ont été transmis aux élus par mail. Ils sont approuvés à l'unanimité.

2. Rapports des délégués

M l'Adjoint SCHICKLIN a assisté à la première réunion de la commission SPORT de Saint-Louis Agglomération. (SLA).

Le but était de discuter des modalités de soutien des diverses manifestations.

La commission s'occupe des piscines, des salles de Huningue et de Saint-Louis.

Le budget attribué à la commission s'élève à la somme de 50 000 €.

M le Maire propose d'intervenir auprès de SLA pour souligner la faiblesse du budget. Les élus approuvent la proposition.

M Nicolas RICHERDT a participé à la commission TRANSPORT de SLA.

Les deux services actuels, DISTRIBUS et TAD (Transport A la Demande) restent en place mais doivent évoluer à terme. Les tarifs seront augmentés légèrement.

Le Distribus présente de bons résultats, les lignes 603 et 604 fonctionnent très bien.

Le TRAM 3 sera inauguré le 9 décembre et mis en service le 10 décembre 2017.

Les communes sont invitées à exprimer leurs souhaits en ce qui concerne les transports en communs.

M RICHERDT propose de recueillir les vœux des élus de Michelbach-le-Bas d'ici fin juin afin de pouvoir en faire part au Président de SLA.

Il pense aussi qu'il faudrait solliciter un parking à cycles couvert pour les personnes qui rejoignent Blotzheim à vélo pour prendre le distribus.

Dans le domaine du transport scolaire, il n'est pas prévu de changement.

M le Maire estime que le transport en commun constitue la demande prioritaire de Michelbach-le-Bas à SLA, alors que le TAD n'est pas utilisé par les habitants de la commune.

M l'Adjoint ESTERMANN s'est rendu à une réunion à propos du traitement des déchets.

Dans les cinq prochaines années, il faudra harmoniser taxes et redevances d'ordures ménagères au sein de SLA.

Une animatrice peut être mise à disposition des écoles pour enseigner les bonnes pratiques du tri.

Il s'est également joint à une réunion d'information sur la thermographie.

Les communes sont invitées à inscrire leurs bâtiments pour obtenir un diagnostic de déperdition de chaleur.

Enfin, le 16 mai, il a participé à la séance de la commission ENERGIE – CLIMAT ;

Pour le remplacement des ampoules de l'éclairage public par des LEDS, la commune peut solliciter une aide auprès de SLA.

A propos des sites de déchets verts, rien n'est décidé en ce qui concerne d'éventuelles fermetures.

Mme l'Adjoint GOEPFERT est invitée le 30 mai prochain à la commission NUMERIQUE de SLA.

Mme BIRSINGER a assisté à la première réunion de la commission "Petite Enfance" de Saint-Louis Agglomération, concernant les différentes modalités de mise en place de crèches.

A ce propos, M le Maire informe qu'il a été contacté par un organisme qui souhaiterait installer une micro-crèche privée de 10 places sur la commune. Dossier à suivre.

M le Maire s'est rendu le 17 mai dernier à la réunion de SLA. Plusieurs conventions entre la communauté et différents organismes ont été approuvés.

3. Urbanisme :

3.1 Examen des dossiers déposés

M l'Adjoint SCHICKLIN présente les demandes déposées récemment :

- Demandes de permis de construire pour une maison individuelle 4 et 6 rue Bellevue,
- Demande de certificat d'urbanisme pour un projet de partage familial en 3 parcelles et réalisation d'une voie privée 36 rue de Ranspach,
- Déclaration de travaux :
 - < Création d'une fenêtre 40 rue de Ranspach,
 - < Pose de 10 panneaux photovoltaïques 37 rue de Ranspach,
 - < Couverture d'une terrasse 4 rue des Frênes,
 - < Création d'une clôture 12 rue Bellevue.

3.2 Délégation de la maîtrise d'ouvrage pour le bassin de rétention côté Ranspach-le-Bas au Conseil Général en ce qui concerne l'étude de sol (document joint à la convocation)

Monsieur l'Adjoint SCHICKLIN explique que dans le cadre de l'étude hydraulique réalisée par le Conseil Départemental en 2012, un premier bassin de rétention à l'arrière du Petit Bois a été réalisé en 2016.

Il y a lieu de prévoir maintenant la réalisation du second bassin de rétention de 3 600 m³ en amont de la commune vers Ranspach-le-Bas pour un montant de 76.000 € HT.

M l'Adjoint propose au Conseil Municipal de réaliser cet aménagement courant 2017.

Pour démarrer ce projet, Monsieur l'Adjoint propose aux élus de signer la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département du Haut-Rhin et la commune de Michelbach-le-Bas en ce qui concerne la réalisation d'une étude de sol pour un montant de 5 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur l'Adjoint, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de M l'Adjoint de réaliser un bassin de rétention de 3600 m³ en amont de la commune vers Ranspach-le-Bas pour un montant de 76 000 € HT.

Il est précisé que les frais, subventions déduites, seront pris en charge par la commune à 100 %

- **AUTORISE** M le Maire à signer la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département du Haut-Rhin et la commune de Michelbach-le-Bas, pour la réalisation d'une étude de sol pour un montant de 5 000 € HT, dont la part communale représente 60 %, soit 3 000 € HT.

4. Affaires générales :

4.1 Demande de coupes pour le tournoi de basket :

Par courrier du 26 avril 2017, le Club de Basket sollicite la commune pour l'achat de coupes en vue du tournoi de basket-ball des 3 et 4 juin 2017.

Monsieur le Maire propose de débloquer une somme de 100,- euros en faveur du Club de Basket pour l'achat de coupes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la proposition de M le Maire
- **DECIDE** de prévoir une somme de 100,- € pour l'achat de coupes en faveur du Club de Basket pour le tournoi des 3 et 4 juin 2017.

La somme nécessaire est disponible au budget en cours.

Sur proposition de Mme BIRSINGER, la subvention pour les coupes devra être incluse dans la subvention annuelle pour les prochains exercices.

4.2 Personnel communal :

ATSEM

M le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat de travail à durée déterminée de l'ATSEM arrive à échéance le 08 juillet 2017.

Il propose de reconduire le contrat à compter du 09 juillet 2017 et jusqu'au 07 juillet 2018, en supprimant toutefois, à la demande de l'agent, les 150 heures de « grand ménage » par an prévu par le contrat en cours, et en ajoutant 40 heures par an pour les travaux de bricolage de l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE RENOUVELER** le contrat à durée déterminée de Madame Sonia FREY, assurant les fonctions d'ATSEM à temps non complet pour 1048 heures de travail sur l'année,
- **A compter** du 09 juillet 2017 jusqu'au 07 juillet 2018,
- **Mme FREY** percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 342, indice majoré 323.

Monsieur le Maire est chargé d'établir le contrat correspondant.

Les fonds sont disponibles au budget en cours.

4.3 Prix de l'eau : redevance assainissement

La parole est à Monsieur Nicolas RICHERDT.

M Nicolas RICHERDT rappelle la décision du Conseil Municipal du 27 juin 2014 concernant la fixation du prix de l'eau et le principe de revoir la répartition de la diminution de l'eau tous les 6 mois, soit en avril et en octobre.

M RICHERDT précise que dans sa réunion du 25 juin 2014, le Syndicat d'eau avait pris la décision de baisser le prix de l'eau de 0.70 € / m³ et que la commune de Michelbach-le-Bas avait décidé le 27 juin 2014 :

- de créer une redevance d'assainissement de 0.35 € / m³
- de répercuter sur les consommateurs une baisse de 0.35 € / m³.

M RICHERDT précise également que le Syndicat d'assainissement, dans sa séance du 13 mars 2017, a baissé la redevance assainissement du SARM de 0.45 € à 0.20 € / m³.

Après avoir entendu les explications de M RICHERDT, le Conseil Municipal par 11 voix et 2 abstentions, décide en vue de la couverture d'une partie des travaux de voirie suite au remplacement des conduites d'eau :

- **DE RELEVER** la redevance d'assainissement du SIAP de 0.25 € et de la fixer de 0.35 € à 0.60 € / m³,
- **DE MAINTENIR** la réduction sur les consommateurs de 0.35 € / m³,
- **DE CHARGER** M le Maire de communiquer cette décision au Syndicat d'eau.
- **LE NOUVEAU** tarif entrera en vigueur à la prochaine facturation de l'eau.

4.4 Excursion des séniors :

Mme Margone BIRSINGER, déléguée en charge des personnes âgées indique à l'assemblée que l'excursion est fixée au 14 juin 2017.

Le devis des Ets SUNDGAU VOYAGES pour la sortie s'élève à la somme de 58,- € par personne comprenant le petit-déjeuner et le déjeuner, les visites et promenades + 600,- € pour le transport.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- charge Mme BIRSINGER d'organiser la sortie,
- autorise la prise en charge des dépenses pour la journée, soit 58,- € par personne + 600,- € pour le transport,
- charge M le Maire de régler les factures du voyageur, les fonds nécessaires étant prévus au budget en cours.

M le Maire demande s'il ne serait pas judicieux de dévoiler le programme de la sortie, certaines personnes craignant de ne pouvoir participer aux visites.

Pour les années suivantes, il sera précisé que les personnes à mobilité réduite peuvent participer sans problèmes à la sortie.

4.5 Examen de la convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux d'Orange : rue des Acacias

La parole est à M l'Adjoint SCHICKLIN.

Il présente la convention de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange, rue des Acacias à Michelbach-le-Bas qui englobe les prestations en ingénierie et les prestations de câblage (travaux de pose et dépose).

Ces prestations sont évaluées à un montant de 4 004,71 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise en souterrain des réseaux d'Orange
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention
- **CHARGE** le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget pour un montant de 4 004,71 € HT

5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain non bâti cadastré section 14 N° 422, rue Bellevue, d'une superficie de 617 m².

6. Divers

Voirie :

M MEYER invite les élus à se joindre à la réunion de travail à propos des feux comportementaux lundi le 22 mai à 9 heures 30.

Pôle intercommunal :

M le Maire informe les élus que M l'Adjoint SCHICKLIN a été élu président du Syndicat et que les travaux de secrétariat seront assurés par M BLANCK, secrétaire de mairie de Michelbach-le-Bas.

Pour ce travail, il sera rétribué par le Syndicat.

M le Maire charge les élus de demander aux habitants de la commune, leur avis sur le projet de pôle intercommunal.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45.